

Règlement du Programme de Parrainage HOBEN

1. Conditions de participation :

Le programme de parrainage HOBEN est ouvert à tous les clients ayant acheté un poêle de la marque HOBEN.

Le parrain doit être un client enregistré dans la base clients « utilisateurs » Inovalp et posséder un poêle HOBEN.

2. Modalités du parrainage :

Le parrain doit avoir accepté d'adhérer au programme de parrainage pour pouvoir bénéficier de sa récompense.

Le parrain doit, en même temps qu'il accepte d'adhérer au programme, proposer un ou plusieurs nouveaux clients, que nous nommerons « filleuls », et qui devront effectuer un achat de poêle HOBEN.

Un mail sera envoyé par Inovalp à chaque filleul de la part de leur parrain, les informant du contenu du programme de parrainage.

Les filleuls recevront dans ce mail un **code parrainage identifiant leur parrain (=numéro de série du poêle du parrain)**, nécessaire à la validation du parrainage au moment de la commande du poêle du filleul.

Pour bénéficier des avantages liés au programme de parrainage, le filleul doit se rendre chez un revendeur HOBEN avec le numéro de parrainage envoyé pour identifier son parrain.

Ce programme de parrainage est valable chez tous les revendeurs HOBEN. La liste des revendeurs est disponible sur le site www.poeles-hoben.fr. Un revendeur qui ne souhaiterait pas jouer le jeu du programme et refuserait d'octroyer un cadeau au filleul serait considéré comme non partenaire du développement de la marque et pourrait se la voir retirer.

3. Récompenses :

Le parrain recevra de la part d'Inovalp, en récompense de son parrainage, au choix :

1/ une extension de **garantie d'un an** pour les pièces de son poêle HOBEN 60 jours après l'expédition de la commande du poêle du filleul. Cette récompense est réservée uniquement aux parrains ayant un poêle encore sous garantie (garantie standard et/ou avec extension de garantie 3 ou 5 ans).

Cette récompense est limitée à 3 parrainages (soit 3 années d'extension de garantie supplémentaires)

Un poêle qui n'est plus garanti ne pourra pas bénéficier de cette extension supplémentaire.

A noter le rappel des conditions de garantie :

La garantie exclut de sa responsabilité les avaries causées par :

- *un choix de produits inadaptés aux besoins de l'utilisateur final,*
- *un stockage défectueux (palette non défilée, humidité, surchauffe, mauvaise ventilation des locaux, etc.), une pose incorrecte du produit ou une manipulation incorrecte du produit avant, pendant ou après la pose,*
- *une mauvaise utilisation, un non-respect des préconisations d'entretien du produit ou l'utilisation de matériaux de combustion inadaptés (seuls les granulés de bois normés sont adaptés),*
- *la maintenance annuelle obligatoire de l'appareil non réalisée par un professionnel référencé pour nos produits,*
- *les bruits de dilatation thermique,*
- *l'esthétique des pierres naturelles,*
- *l'usure normale du produit, notamment l'aspect des éléments en contact direct ou indirect avec la source de chaleur.*

Ne sont pas pris en charge par la garantie : l'usure et l'aspect de toutes les pièces en contact avec la flamme et sont exclues les parties ci-après :

- *Coussinets de vis sans fin*
 - *Vermiculite : Aspect et chocs*
 - *Agrafe de vermiculite*
 - *Tirette*
 - *Joints portes*
 - *Joints vitres*
 - *Vitres : Aspect et revêtements (sérigraphie, traitement miroir, etc....)*
- La peinture à l'intérieur du foyer (de l'intérieur du foyer jusqu'à la zone d'appui du joint de porte) constitue une couche de propreté avant utilisation, elle ne fait pas l'objet d'une garantie.*
- L'utilisation de granulés de ramonage annule d'office la garantie de l'appareil.*

2/ Une carte cadeau Illicado de 150€ envoyée par Inovalp au domicile du parrain ou par mail dans un délai de 60 jours après l'expédition du poêle du filleul.

Le filleul bénéficiera d'une récompense de la part de son revendeur d'une valeur de 150 euros au choix de son revendeur.

La récompense du filleul est à la charge et au choix du revendeur qui aura effectué la vente du poêle HOBEN.

4. Validation des parrainages :

Pour prétendre au parrainage, le revendeur doit impérativement mentionner au moment de la commande du poêle du filleul qu'il s'agit d'un parrainage en précisant le nom du filleul, celui du parrain ainsi que le code parrainage (=numéro de série du poêle du parrain).

Il est nécessaire qu'Inovalp ait reçu la commande avec les informations indispensables à l'activation du cadeau pour le parrain (code parrainage = numéro de série du poêle du parrain + formulaire dûment rempli par le parrain avec le choix de la récompense).

Le parrainage est validé une fois que la commande du poêle du filleul est expédiée chez le revendeur.

La récompense du parrain sera activée automatiquement 60 jours après l'expédition de la commande du poêle du filleul.

Le parrain recevra par mail la confirmation de la prise en compte de son cadeau après l'expédition du poêle de son filleul. Cette confirmation déclenchera la prise en compte de l'extension de garantie ou l'envoi de sa carte cadeau ILLICADO au plus tard sous 60 jours.

La récompense du filleul sera activée par le revendeur au moment de son choix, au plus tard le jour de l'installation du poêle chez le filleul.

ATTENTION, en cas d'annulation de la commande par le filleul, et quel qu'en soit le motif, le parrainage devient caduc, ainsi que la rétribution accordée à ce dernier. L'extension de garantie sera alors immédiatement annulée.

5. Durée du programme :

Le programme de parrainage n'est pas limité dans le temps. Il court jusqu'à nouvel ordre.

6. Modifications du règlement :

La société se réserve le droit de modifier les termes du règlement à tout moment, sous réserve d'une notification aux participants.

En participant au programme de parrainage HOBEN, les clients acceptent les termes et conditions énoncés dans ce règlement.